



COTISATION

Comme chaque année, il est temps de régler la cotisation. Celle-ci doit être versée **pour le 22 septembre 2024 et UNIQUEMENT au compte du Club** :

IBAN N° BE79 3630 3203 8433 - BIC BBRUBEBB.

Merci de respecter ce délai.

Notre Club fait partie de la Ligue Belge Francophone du Bridge (LBF), et à ce titre, depuis la saison 2018-2019, chaque membre est affilié à la LBF.

La cotisation annuelle est de **60 €** soit 35 € de cotisation Club et 25 € d'affiliation à la Ligue Belge Francophone de Bridge.

Il va de soi que les membres de notre Club qui sont également membres d'un autre club et qui y paient leur affiliation à la LBF ne règlent que les 35 € d'affiliation à notre Club.

Si vous ne désirez pas poursuivre votre affiliation, merci d'en informer notre trésorier, Jean-Marie Roussel car lui aussi doit transmettre les affiliations à la LBF.

Nous vous rappelons que certaines mutualités interviennent dans le prix de la cotisation annuelle au Club. Cette intervention avoisine les trente euros.

Toutes les mutualités n'offrent pas cet avantage.

Renseignez-vous donc auprès de la vôtre et réclamez-lui le formulaire adéquat. Remplissez-le et faites-le certifier par notre trésorier, Jean-Marie Roussel.

Dès à présent, je souhaite à tous une excellente saison 2024-2025 et beaucoup de succès aux équipes qui défendront les couleurs du CBCH en championnat.

Alain BARCHON